

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la déclaration de changement de nom commercial de l'adjuvant **SPREADER STICKER***

<i>de la société</i>	<i>S.D.P.</i>
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n°2018-3691</i>

La demande concerne le changement de nom.

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
Nouvelles dénominations	SPREADER STICKER ACTEON COLEVA
Ancienne dénomination	SPREADER STICKER SEPPIC
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	S.D.P. 2 RUE DES TILLEULS, 02320 PINON, FRANCE
Formulation	Liquide (LI)
Contenant	860 g/L - Mouillant
Numéro d'intrant	5300177
Numéro d'AMM	5300177
Fonction	Adjuvant
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

19 DEC. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)